



Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2021-180

Objet : Avenant n°1 au bail dérogatoire de la SARL « SP CARUSO » gérée par M. Andréa PAPASERGI – 4 rue du Four à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, et notamment son article 42,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2021-167 relative au bail dérogatoire accordée à la SARL « SP CARUSO » gérée par M. Andréa PAPASERGI,

Considérant qu'il convient d'ajuster le bail dérogatoire afin d'y ajouter le paiement trimestriel de la consommation d'eau,

DECIDE d'approuver l'avenant n°1.

DECIDE de signer l'avenant n°1 relatif au paiement trimestriel de la consommation d'eau.

PRECISE que les autres articles du bail dérogatoire demeurent inchangés.

Fait à Sceaux, le 1^{er} septembre 2021



Philippe LAURENT